



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 08 SEPTEMBRE 2021

OUVERTURE À LA CONCURRENCE

MARSEILLE – NICE : FACE AUX MAUVAISES DÉCISIONS POLITIQUES, LA CFDT EXIGE LA CONTINUITÉ SOCIALE.

L'annonce de la Région SUD s'inscrit dans la continuité d'un processus politique. Engagé de longue date et combattu par la CFDT Cheminots, le choix de l'ouverture à la concurrence devient une réalité tangible avec cette annonce.

Pour la CFDT Cheminots, **la priorité absolue porte sur la protection des salariés.** Or, les volontés politiques ne s'embarrassent pas du cadre social. La CFDT Cheminots ne l'accepte pas.

En effet, le transfert des salariés est une conséquence de la loi de 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire. Combattue par la CFDT Cheminots, cette loi organisait l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs.

LA CONSTRUCTION DU SAC A DOS SOCIAL EST LOIN D'ÊTRE TERMINÉE. IL Y A URGENGE.

Vide de dispositions sociales, c'est **grâce à la mobilisation et l'action de la CFDT Cheminots** que des dispositions sociales en cas de transfert ont pu être intégrées.

Il est impératif qu'un accord de branche intégrant l'ensemble des droits soit négocié. C'est une urgence et une priorité pour la CFDT. Les pouvoirs publics et le patronat doivent assumer les choix politiques qu'ils ont pris et garantir la protection des salariés.

La CFDT Cheminots rappelle également que le Groupe Public SNCF s'est positionné pour répondre aux

appels d'offres en constituant des filiales. Les droits des cheminotes et des cheminots qui y seront transférés doivent également être garantis.

La CFDT Cheminots mettra tout en œuvre pour assurer la continuité des droits des salariés, dans la branche ferroviaire et dans le Groupe Public .

L'urgence est sociale et se doit d'être traitée.

Pour cela il est impératif que les mauvaises intentions visant à réduire les droits des salariés ne se transforment pas en décisions. **Le débat doit porter sur la construction du cadre social et non sur la remise en cause** de dispositions telles les Facilités de Circulation ou les paramètres du régime de retraite.

Pour la CFDT Cheminots, il n'y a qu'une obligation de réussite : la protection des salariés.

LA NATURE PRÉVISIBLE DE CETTE DÉCISION NE RETIRE RIEN À L'EMOTION DEVANT LA PREMIÈRE RÉALISATION DU DÉMANTÈLEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT PUBLIC FERROVIAIRE. LA CFDT EST AU CÔTÉ DE TOUTES LES CHEMINOTES ET CHEMINOTS IMPACTÉ.E.S ●

